



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 90

DEUXIÈME SESSION, QUARANTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

M. CALDWELL propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Brandon Area Foundation »/The Brandon Area Foundation Incorporation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

MM. CALDWELL et HELWER, M^{me} la *ministre* HOWARD, MM. CULLEN et GAUDREAU, M^{mes} MITCHELSON et BLADY ainsi que MM. GERRARD et MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. WIEBE présente la proposition suivante :

Proposition n° 32 : Protection du système universel de soins de santé

Attendu :

que les Manitobains et tous les Canadiens sont fiers de leur système universel de soins de santé et que ce système est l'une des choses qui nous caractérise en tant que nation;

que l'accès des Manitobains aux services de santé devrait dépendre de leurs besoins et non de leurs moyens;

qu'au cours des années 1990, en plus d'éliminer plus de 1 000 postes d'infirmières du système de soins de santé au Manitoba et de mettre à l'essai la privatisation des soins à domicile et l'instauration de frais d'utilisation, le gouvernement provincial de l'époque a mis en œuvre un système de soins de santé à deux vitesses, faisant en sorte que les patients qui pouvaient se le permettre puissent payer les frais d'utilisation d'une clinique privée et obtenir des opérations chirurgicales plus rapidement, forçant ainsi les autres patients à attendre plus longtemps;

que le Manitoba a dû payer 2,3 millions de dollars en sanctions fédérales parce qu'il a contrevenu à la *Loi canadienne sur la santé* en mettant en œuvre un système de soins de santé à deux vitesses et que cette somme aurait pu être investie dans des services de première ligne;

qu'une étude approfondie menée par le Centre manitobain des politiques en matière de santé portant sur l'expérience ratée des années 1990 visant l'instauration d'un système de soins de santé à deux vitesses a révélé que l'existence en parallèle d'un tel système privé lucratif a causé l'accroissement des périodes d'attente au sein du système public;

que le leader de l'opposition officielle, lequel faisait partie du gouvernement qui a mis en œuvre le système de soins de santé à deux vitesses dans les années 1990, a de nouveau réclamé la mise en place d'un tel système à l'américaine qui permettrait à ceux et celles qui en ont les moyens de payer des frais d'utilisation dans le but de recevoir des soins plus rapidement, disant qu'il s'agissait d'un système dont on avait besoin,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte tous les députés à s'engager à protéger le système universel de soins de santé pour les familles manitobaines;

que l'Assemblée législative exhorte tous les députés à rejeter le système de soins de santé à deux vitesses et les frais d'utilisation illégaux.

Il s'élève un débat.

MM. WIEBE et FRIESEN, M^{me} la *ministre* OSWALD ainsi que MM. MAGUIRE, GAUDREAU et CULLEN interviennent. M. EWASKO exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (J. Lamont, J. Globerman, J. Litman et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (L. Bergen, C. Van Doeselaar, S. Power et autres)

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (B. Delbridge, G. Pankhurst, G. Melnic et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il y remédie en priorisant sa reconstruction. (J. Kemp, K. Kemp, M. Smith et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (D. De Sousa, D. Ross, G. Ollson et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur l'Hydro-Manitoba* à réaliser une étude détaillée et transparente du plan d'immobilisation complet d'Hydro-Manitoba portant sur les besoins et les solutions de rechange en vue d'assurer la viabilité financière de la société d'État. (T. Yeenendaal, A. Yeenendaal, G. Wildfaug et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (A. Robinson, C. Petersen, J. Moses et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (M. de Guzman, X. V. Bhouani, V. Mercier et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (S. Gray, S. McNaught, P. Anderson et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (J. Houle, E. Racette, A. Malcolm et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (R. Hodgson, S. Siddigi, Z. Dzwonyk et autres)

M^{me} MITCHELSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (L. Tschetter, J. McCrea, H. Tabor et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (T. Braker, G. Tresoor, M. Beheut et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (A. Todd, L. Todd, D. Todd et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de l'Éducation envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement offerts aux enfants d'âge scolaire et de financer ces services pour les individus atteints de troubles du spectre de l'autisme. (L. Delgloye, P. Grumbo, M. Dyck et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (J. Pappel, M. McGee, L. Friesen et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} DRIEDGER et BRAUN, M. EICHLER, M. le ministre RONDEAU ainsi que M. SCHULER font des déclarations de député.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport de l'amendement apporté au projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M. CULLEN propose que le projet de loi 20 soit amendé par adjonction, après le paragraphe 2(2), de ce qui suit :

2(2.1) *Il est ajouté, après l'article 1.2 mais avant l'intertitre précédant l'article 2, ce qui suit :*

Étude des conséquences de l'augmentation de la taxe de vente sur les aînés

1.3(1) Dans l'année qui suit l'édiction du présent article, le ministre fait procéder à une étude indépendante afin de déterminer les conséquences de l'augmentation du taux général de taxe de vente sur le niveau de vie des aînés du Manitoba.

Dépôt de l'étude devant l'Assemblée

1.3(2) Le ministre dépose un exemplaire de l'étude devant l'Assemblée dans les 15 jours suivant sa réception ou, si elle ne siège pas, au plus tard 15 jours après la reprise de ses travaux.

Publication de l'étude sur le site Web du gouvernement

1.3(3) Le ministre publie l'étude sur le site Web du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. CULLEN, M. le ministre STRUTHERS, M^{me} DRIEDGER, M. HELWER, M^{me} STEFANSON et M. GERRARD interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

M. CULLEN propose que le que le projet de loi 20 soit amendé par substitution, au titre de la partie 2, de « SUPPRESSION DE LA PROTECTION DES CONTRIBUABLES ».

Il s'élève un débat.

MM. CULLEN, GOERTZEN et EWASKO interviennent. L'amendement, mis aux voix, est rejeté à la majorité.

POUR

BRIESE
CULLEN
DRIEDGER
EICHLER
EWASKO
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON

HELWER
MAGUIRE
MITCHELSON
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
STEFANSON
WISHART..... 16

CONTRE

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CHOMIAK
DEWAR
GAUDREAU
HOWARD
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
STRUTHERS
SWAN
WHITEHEAD
WIEBE
WIGHT 31

La séance est levée à 17 h 4, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID